

**Voici douze «pépites d'or» tirées du message du pape François pour la Journée mondiale de la paix (1<sup>er</sup> janvier 2014) publié ce 12 décembre 2013, sur le thème « La fraternité, fondement et route pour la paix ».**

**Un programme en douze points, pour une année :**

- 1.** « Dans le coeur de chaque homme et de chaque femme habite le désir d'une vie pleine, à laquelle appartient une soif irrésistible de fraternité, qui pousse vers la communion avec les autres, en qui nous ne trouvons pas des ennemis ou des concurrents, mais des frères à accueillir et à embrasser. »
- 2.** « La fraternité commence habituellement à s'apprendre au sein de la famille, surtout grâce aux rôles responsables et complémentaires de tous ses membres, en particulier du père et de la mère. La famille est la source de toute fraternité, et par conséquent elle est aussi le fondement et la première route de la paix, puisque par vocation, elle devrait gagner le monde par son amour. »
- 3.** « La racine de la fraternité est contenue dans la paternité de Dieu. Il ne s'agit pas d'une paternité générique, indistincte et inefficace historiquement, mais bien de l'amour personnel, précis et extraordinairement concret de Dieu pour chaque homme (cf. Mt 6, 25-30) [...] Dans la famille de Dieu, où tous sont enfants d'un même Père... il n'y a pas de " vies de déchet ". Tous jouissent d'une dignité égale et intangible... C'est la raison pour laquelle on ne peut rester indifférent au sort des frères. »
- 4.** « La fraternité humaine est régénérée en et par Jésus Christ dans sa mort et résurrection. La croix est le "lieu" définitif de fondation de la fraternité, que les hommes ne sont pas en mesure de générer tout seuls. Jésus Christ [...] nous constitue par sa résurrection comme humanité nouvelle, en pleine communion avec la volonté de Dieu, avec son projet, qui comprend la pleine réalisation de la vocation à la fraternité. »
- 5.** « Les plus favorisés [ont des] obligations enracinées dans la fraternité humaine et surnaturelle : le devoir de solidarité, qui exige que les nations riches aident celles qui sont moins avancées ; le devoir de justice sociale qui demande la recomposition en termes plus corrects des relations défectueuses entre peuples forts et peuples faibles ; le devoir de charité universelle, qui implique la promotion d'un monde plus humain pour tous, un monde dans lequel tous aient quelque chose à donner et à recevoir, sans que le progrès des uns constitue un obstacle au développement des autres. »
- 6.** « On reconnaît la nécessité de politiques qui servent à atténuer une répartition inéquitable excessive du revenu. Nous ne devons pas oublier l'enseignement de l'Église sur ce qu'on appelle l'hypothèque sociale, sur la base de laquelle, comme le dit saint Thomas d'Aquin, il est permis et même nécessaire « que l'homme ait la propriété des biens » 12 , quant à l'usage, « il ne doit jamais tenir les choses qu'il possède comme n'appartenant qu'à lui, mais les regarder aussi comme communes, en ce sens qu'elles puissent profiter non seulement à lui mais aussi aux autres ». »